

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15140**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Sciences, technologie, santé Licence professionnelle Systèmes Informatiques & Logiciels Spécialité Systèmes Embarqués et Santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Paris XII, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel, cadre intermédiaire de niveau II dans le domaine de l'informatique appliquée au secteur de la santé participe à la conception et au développement de systèmes d'information dans le domaine de la santé, est en mesure de prendre en charge l'installation, diagnostics et tests, des systèmes embarqués notamment ceux utilisés dans la télémédecine, participe à la maintenance des dispositifs technologiques dans le domaine de la santé, appréhende tous les aspects techniques d'un projet et à suivre l'évolution technologique de son champ de compétences

L'objectif de la Licence professionnelle Systèmes Informatiques & Logiciels, Spécialité Systèmes Embarqués et Santé est de professionnaliser des étudiant(e)s capables de travailler dans des bureaux d'études et de maîtriser:

- La conception et mise en œuvre de logiciel embarqué
- La modélisation d'un système d'informations, création et manipulation de bases de données
- Le développement d'Interfaces Homme/Machine
- L'administration et gestion d'une architecture distribuée
- Un paramétreur de logiciel
- Le test et le déploiement de système embarqué
- Le diagnostic et la maintenance de système
- L'encadrement d'équipes opérationnelles

A l'issue de la Licence professionnelle Systèmes Informatiques & Logiciels, Spécialité Systèmes Embarqués et Santé, le diplômé est capable de :

Savoir et Savoir-faire :

- Maîtriser les techniques de gestion de projet.
- Appliquer les techniques de communication permettant d'initier ou de développer les relations avec les autres.
- Coordonner une équipe opérationnelle.
- Maîtriser l'anglais technique.
- Rédiger une documentation technique.
- Connaître les équipements d'un système ou d'un réseau, savoir les intégrer et les paramétrer.
- Connaître les techniques de modélisation et d'implémentation d'une base de données.
- Maîtriser la Programmation Orientée Objet et événementielle.
- Répondre aux problèmes de sécurité informatique
- Accompagner les utilisateurs

Savoir-être :

- Etre autonome
- Prendre des initiatives, être responsable, avoir un sens critique,
- Disposer d'une rigueur dans la conduite de projet,
- Démontrer des capacités à s'intégrer dans une équipe,
- Montrer une capacité à encadrer des équipes opérationnelles

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur d'activité dans le domaine de la santé spécialisé dans l'assistance aux patients par les nouvelles technologies :

- Santé
- Télémédecine
- Systèmes d'Informations de la Santé (S.I.S.)
 - Analyste programmeur en informatique embarquée
- Assistant(e) chef de projet informatique
- Gestionnaire de système informatique et réseau
- Analyste d'exploitation
- Paramétreur de progiciel

- Consultant(e) industriel informatique
- Assistant(e) ingénieur (Etudes - Recherche - Développement)
- Chargé(e) d'affaires
- Domoticien / domoticienne

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1805 : Études et développement informatique

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

M1801 : Administration de systèmes d'information

D1407 : Relation technico-commerciale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines :

Scientifiques comportant un enseignement proche de l'informatique, de l'électronique ou des Systèmes Industriels, DUT proches de l'Électronique et de l'Informatique : Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII), Génie Informatique (Informatique), Réseaux et Télécommunications (R&T), BTS proches de l'Électronique et Informatique des Systèmes: IRIST, Systèmes Électroniques, Électrotechnique, étudiant(e) ayant validé les 4 premiers semestres de certaines licences LMD et Deust ainsi que les titulaires de certaines certifications de niveau III attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle Systèmes Informatiques & Logiciels, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'IUT Sénart / Fontainebleau (IUT de Seine et Marne Sud).

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Descriptif des composantes de la certification :

UE 0 : Maîtrise des fondamentaux (2 ECTS) :

- Modélisation UML, conception B.D., Systèmes Electroniques

UE 1 : Formation générale (5 ECTS) :

- Gestion des organisations et communication
- Ethique, droit et normes
- Conduite de projets
- Anglais

UE 2 : Informatique embarquée (10 ECTS) :

- Conception de systèmes
- Architecture, Environnement et Langages
- Systèmes Informatiques distribués
- Systèmes d'exploitation temps réel

UE 3 : Architecture matérielle des systèmes embarqués (7 ECTS) :

- Systèmes électroniques
- Traitement numérique du signal et processeurs de traitement du signal
- Micro contrôleurs et Liaison Temps réel

UE 4 : Enseignements de la spécialité (6 ECTS) :

- Systèmes d'Information en Santé
- Sécurité et S.I.S.
- Application Web et Santé
- Télémédecine

UE 5 : Compétences professionnelles (30 ECTS) :

- Projet tuteuré (6 ECTS)
- Stages obligatoire de 16 semaines (24 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% universitaires, 50 % professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% universitaires, 50 % professionnels

Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% universitaires, 50 % professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% universitaires, 50 % professionnels
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Accords universitaires partenaires : - CFA Sup 2000 - Esigetel, Ecole supérieure d'Ingénieurs en Informatique et télécoms, Avon 77210 - Université de Sherbrooke (Québec) - Université de East London (UEL) (Royaume-Uni)

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Arrêté du 19/09/2011 relatif aux habilitations de l'Université Paris XII à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

IUT de Sénart-Fontainebleau :

<http://www.iutsf.u-pec.fr/>

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Statistiques

IUT de Sénart-Fontainebleau

CFA Sup 2000

Esigetel

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne
61, avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Sénart/Fontainebleau
Site de Sénart
Avenue Pierre Point
77567 Lieusaint Cedex
Site de Fontainebleau
Route forestière Hurtault
77300 Fontainebleau

Historique de la certification :